

# Club alpin français de Moutiers et Haute Tarentaise

204 Grande rue 73210 Aime

Le 10/05/2010

Mr le Commissaire enquêteur

Face aux projets d'aménagement d'une partie du vallon du Clou, le CAF de Moutiers et Haute Tarentaise estime qu'il y a urgence à ce que l'état concrétise son engagement de classement de ce site remarquable.

Lors de l'arrêté UTN de 2005, le CAF ne s'était pas formellement opposé à l'équipement de la crête de la Marquise et il avait su faire la part des choses en prenant note de l'engagement de l'état de classer le vallon du Clou.

Or, le projet d'implantation par la station de Ste Foy de remontées et de pistes dans ce même vallon ressemble fort à une tentative de mettre la procédure de classement devant le fait accompli.

De plus, les équipements projetés permettraient d'accéder à la crête de la Foglietta, ce qui livrerait au ski hors piste tout le vallon de Mercuel, jusqu'à maintenant préservé !

Un vallon (et en particulier celui-ci qui constitue un large cirque) constitue une entité géographique et paysagère. En équiper une partie revient à dénaturer l'ensemble. L'argument utilisé par les défenseurs du projet qui consiste à comparer la surface équipée à la surface globale n'est pas recevable dans la mesure où il ne prend pas en compte, entre autres, l'impact paysager de ces équipements.

Il est temps que certains réalisent que l'aire du «tout équipement » et du «tout sports d'hiver » se termine et qu'il faut se préparer à un autre type de développement plus respectueux de ce patrimoine naturel remarquable au lieu de le détruire.

Par ce projet rétrograde, la station de Ste Foy est en train de se «tirer une balle dans le pied » en dénaturant (au sens propre) un espace préservé qui, dans quelques décennies (ou peut-être moins) représenterait pour elle un atout inestimable.

Ce vallon du Clou, par son activité pastorale, par la variété de ses biotopes, par la beauté de ses paysages, par ses nombreux lacs, par ses glaciers, par ses cols donnant sur le versant italien et par les multiples activités de nature qu'il permet mérite mille fois d'être protégé.

Nos enfants, y compris ceux de Ste Foy, nous en remercieront !

Pour le président